CONSEIL D'ADMINISTRATION 3-4 mars 2021

En référence au point 9 de l'ordre du jour

Point 9 de l'ordre du jour : Affiliations multiples et conflits d'intérêt potentiels

Synthèse

Être administrateur-rice induit certaines responsabilités juridiques et fiduciaires. Dans les sociétés à croissance rapide et avec des ressources humaines limitées, il est assez courant de trouver un-e administrateur-rice- siégeant aux instances de gouvernance de différentes organisations. L'administrateur-rice peut ainsi être membre d'organisations nationales, régionales ou mondiales qui travaillent ensemble ou qui sont en concurrence pour les mêmes ressources.

Dans le cadre de la réforme de gouvernance récemment conclue de l'IPPF, la majorité des sièges a été réservée à des personnes émanant des adhérents de la Fédération qui siègent donc à titre individuel au sein des instances de direction mondiales de l'IPPF. Neuf des quinze sièges du CA sont attribués à des personnes provenant d'associations membres de l'IPPF. Cela place ces administrateur-rice-s dans des situations où il leur faudra un jour peut-être gérer avec loyauté, intégrité, calme et agilité des intérêts concurrents et/ou opposés. Quel que soit le contexte, il est important de savoir quels pourraient être ces conflits, les identifier et les déclarer et, dans le cadre de la responsabilité collective de l'instance de gouvernance, de trouver la meilleure façon de les régler.

A fins d'alimenter la conversation, il est proposé aux administrateur-rice-s de lire les articles référencés ci-dessous (voir les liens ci-joints) et d'avoir une conversation ouverte et honnête sur la façon de gérer ces conflits potentiels.

Action requise

Le CA de **lire** les articles fournis et **d'avoir une conversation** – à l'aide des questions proposées en fin de ce document – sur la meilleure façon dont les administrateur-rice-s et les membres des comités pourraient gérer les conflits d'intérêts dans l'exercice de leurs fonctions.

Historique

Identifier et gérer les conflits d'intérêts potentiels au sein d'une instance de gouvernance est la marque d'une gouvernance efficace et réussie. Compte tenu de la croissance rapide du secteur des ONG et de ses exigences, les organisations prennent diverses mesures pour attirer les personnes les plus compétentes et les plus qualifiées pour siéger à leurs instances. Nombreux-ses sont elles et ils ainsi à offrir leurs services à titre gracieux à diverses instances de gouvernance. Toute affiliation multiple n'est pas sans défi ni conflit d'intérêts. Être conscient de ces derniers et y faire face offre une occasion unique de mieux gérer ce qui pourrait devenir un obstacle à une gouvernance efficace.

L'IPPF est une organisation de membres qui fait face aux mêmes défis. Lorsqu'un administrateur-rice mondial-e siège à une instance de gouvernance nationale, il peut devenir particulièrement difficile de faire la différence entre les différents rôles et de rester fidèle à la mission, à la vision et aux valeurs de ces diverses organisations. Veiller à ce que la loyauté d'une personne envers une organisation n'entre pas en conflit avec ses services au sein d'une autre instance de gouvernance est essentiel et cela exige un niveau élevé d'altruisme.

Articles proposés

Les liens ci-dessous offrent des articles utiles sur ce sujet ainsi que l'occasion de revenir sur ces défis auxquels sont confrontées les instances de gouvernance des secteurs à but non lucratif et à but lucratif.

Leur lecture et leur mise en contexte peuvent donner aux membres du Conseil d'administration l'occasion de s'identifier et de convenir d'une approche commune pour gérer les conflits d'intérêts.

- 1. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment data/file/284722/rs7text.pdf
- 2. https://www.nicva.org/resource/conflicts-interest
- 3. https://www.imd.org/research-knowledge/articles/the-four-tiers-of-conflict-of-interest-faced-by-board-directors/
- 4. https://www.michelmores.com/news-views/news/how-manage-your-boards-multiple-directorships-and-conflicts-interest

Questions pour orienter la conversation

- 1) Sommes-nous suffisamment clairs sur ce qui peut constituer un conflit d'intérêts ?
- 2) Sommes-nous clairs sur la position de l'IPPF quant au fait de siéger à plusieurs instances de gouvernance tout en exerçant des responsabilités au sein du CA et autres instances mondiales de l'IPPF ?
- 3) Sommes-nous conscients des différents niveaux de conflit auxquels nous pourrions faire face en tant qu'administrateur-rice-s ?
- 4) Comment traitons-nous et gérons-nous les attentes des différents groupes que nous représentons tout en restant fidèles et honnêtes avec l'IPPF ?
- 5) Comment pouvons-nous nous assurer que nous identifions, déclarons et gérons de manière significative les conflits d'intérêts potentiels afin d'assurer une gouvernance efficace ?